

DIRECTIVE COMMUNALE DE LA DÉCHETTERIE DE GOUMOËNS

Horaires

Mardi	13h30 – 15h00
Jeudi	17h30 – 18h30
Samedi	09h30 – 11h45

Collecte des ordures ménagères

Goumoens-la-Ville	Collecte porte à porte
Eclagnens	Conteneurs enterrés (village)
Goumoëns-le-Jux	Conteneurs (village)

**Le ramassage des ordures
a lieu le mercredi matin dès 7h30**

Contact :

Téléphone de la voirie :	021.886.15.24
Téléphone de DESA SA :	021.310.03.28



2017-2018

www.desa-sa.ch



**Chemin de Pré de Cure
1376 Goumoëns**

Matières reprises gratuitement (pour les habitants de Goumoëns hors professionnels)



Papier / carton

Papier
Carton



Broyage

Bois impropre
Encombrants



Métaux

Ferraille (fer léger)
Alu ménager
Canettes en aluminium
Boîtes fer blanc
Capsules Nespresso (alu)
Bouchons métalliques
Cuivre



Electroménagers

Matériel informatique
Electronique de loisirs
Petits électroménagers
Gros électroménagers
Fils isolés



Synthétiques

Plastiques durs (hors OM)
Flaconnages / films, housses
Polystyrène expansé n°6, blanc
Bouchons en plastique / liège
Bouteilles en PET / PE lait
Cassettes vidéo / DVD CD
Huiles minérales / végétales
Tetrabriques (berlingots de jus)
Cartouches / toner



Déchets spéciaux

aAérosols (spray)
Peintures (eau et solvants)
Piles et accumulateurs
Batteries
Toxiques
Tubes Néon / ampoules
Médicaments
Radiographies
Huiles minérales / végétales



Récupérables

Vieux pain / jouets / bougies
Habits / chaussures



Verres

Verre vert
Verre blanc
Verre brun



Inertes

Terre cuite* / plâtre
Béton / mortier*

Informations utiles

Les déchets ménagers courants sont acceptés sans taxe ou facturation (hors matières *). Ne font pas partie des déchets ménagers courants et sont soumis à une taxe ou facturation les déchets issus de :

- Travaux de démolition
- Travaux de rénovation
- Déménagements complets
- Chantiers, quels qu'ils soient

Les tarifs peuvent être demandés à DESA SA au 021 310 03 28 ou sur www.desa-sa.ch

Merci d'avertir en cas de grandes quantités.

Les professionnels et jardiniers sont interdits les samedis pour des raisons de commodité.

Matières payantes : Pneus CHF 5.-/pce et roues jantées CHF 20.-/pce. Pneus agricoles et bombonnes de gaz (sur demande)



Ordures ménagères

Les ramassages ont lieu tous les mercredis matin. Lorsque cette tournée officielle coïncide avec un jour férié, le ramassage aura lieu automatiquement le lendemain, soit le jeudi dès 07h30.

Les ordures ménagères seront conditionnées dans les sacs plastiques officiels fermés et déposés dans un container ou sur la voie publique.

Ceux-ci doivent être sortis dès 07h00, le jour du ramassage. Tous les déchets recyclables indiqués sur la liste «Matières reprises gratuitement» ne doivent pas être mis avec les ordures ménagères.

Foire aux questions

Pourquoi recycler les bouchons en plastique ?

Si autrefois, les bouchons devaient rester sur les bouteilles, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les bouchons doivent être séparés et déposés dans le conteneur prévu à cet effet. Nous les remettons à des associations caritatives servant à l'achat de matériel pour handicapés..

Pourquoi doit-on éviter de mettre les sacs «Cabas» dans le carton et le papier ?

La matière dont sont constitués ces sacs est fortement encollée pour résister à l'humidité. Pour être recyclée, elle doit être débarrassée de cette colle, ce qui est très difficile. En outre, il est pratiquement impossible de blanchir ces sacs colorés, car la couleur fait partie intégrante de la composition du papier.



Compost

Les branches, les bois non-traités, les matériaux terreux et pierreux sains peuvent être amenés à la décharge En Vuadaz. Le surveillant n'étant pas

sur place, merci de prendre préalablement contact avec la Voirie pour la remise de la clé, au 021 886 15 24.

En revanche, le gazon peut être amené en tout temps ; la benne est située en bordure du chemin. Toutefois, nous prions les usagers de bien vouloir respecter les dimanches et jours fériés.

Dans la mesure du possible, les déchets compostables (**aliments crus uniquement**) sont traités par les particuliers. Ceux qui ne disposent pas d'un endroit pour le faire, peuvent amener leurs déchets compostables au lieu de collecte au centre de tri ou à la décharge En Vuadaz.

⚠ Sacs biodégradables uniquement.

Pourquoi ne pouvons-nous pas trier les gobelets de yaourt, ils sont pourtant recyclables ?

Les gobelets en PE sont recyclables, oui. Cependant il est nécessaire qu'ils soient propres et sans contour en carton. Un travail considérable pour les utilisateurs ainsi que pour le gardien de la déchetterie.

Quels plastiques doivent aller dans la benne à compaction de la déchetterie ?

En théorie, uniquement les plastiques durs tels que des chaises de jardin, des tables, seaux et autres gros plastiques. Il est aussi possible de sortir les flacons tels que des bouteilles de shampoing, d'huiles et vinaigre.



Évacuation à domicile

Ramassage à domicile sur rendez-vous

Forfait camionnette :	40.- CHF
Forfait camion :	80.- CHF
Chargement : (15 minutes min.)	70.- CHF / h / p.p.
Déchargement :	Gartuit (si 1 surplus)
Plus-value pour tri :	70.- CHF / h / p.p.

(Certaines matières peuvent être soumises à des taxes de reprises)



Location de bennes

Plus-value pour les matières autres que le compost

Transport et location:

Benne de 1 m ³ :	150.- CHF
Benne de 5 m ³ :	275.- CHF
Plus de 5 m ³ :	Sur demande

Posée le vendredi et reprise le lundi suivant



DESA SA
Tél. 021 310 03 28
www.desa-sa.ch
info@desa-sa.ch